



Résiliation après 3 mois

Par **Mimi21**, le **04/06/2016** à **00:04**

Bonjour,

Je me suis inscrite comme la plupart au cours servais. J'ai ensuite recherchée les dates de passage du concours dans ma région que je n'ai malheureusement pas trouvé. Par désespoir je ne voulais plus suivre la formation. J'ai par la suite demander si c'était possible de résilier mon contrat. Quelques jours après j'ai reçu une LRAR me disant que je ne pouvais pas résilier mon contrat car ma demande de résiliation était au delà des 3 mois comme stipuler dans le contrat. Sauf que je n'ai plus les moyens de continuer à payer cette formation donc j'aimerais savoir s'il y a une possibilité de quand même résilier mon contrat et donc de faire opposition aux prélèvements à venir?

Par **morobar**, le **04/06/2016** à **08:39**

Bonjour,

Il y a une possibilité: lire les 100000 conversations qui portent exactement sur le même sujet et en déduire vos conclusions.